

**Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Communal de Grandson  
à l'Hôtel de Ville le 22 juin 2017**

Président : Mme Carole Schelker  
Présents : 7 municipaux  
Excusés : Mme Marine Baudin, M. Michel Cavalière, Mme Aline D'Onia,  
Mme Raphaëlle Javet, Mme Claire-Lise Margot, M. Pierre-Alain Meyer,  
M. Anthony Perret, M. Carlos Rangel Becerra, M. Olivier Reymond,  
M. Daniel Trolliet, Mme Gwendoline Walzer.

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Le procès-verbal de la séance du 11 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est accepté comme suit :

1. Communications du Bureau du Conseil Communal.
2. Communications de la Municipalité.
3. Communications des représentants des associations intercommunales.
4. Compte de l'année 2016. Rapport de la commission des finances (préavis n° 593/17).
5. Gestion de l'année 2016. Rapport de la commission de gestion.
6. Route de desserte de la ZUP (Zone d'Utilité Publique) de Borné-Nau (préavis n° 588/17).  
Rapport de la commission.
7. Election du Président du Conseil communal.
8. Election du 1<sup>er</sup> vice-président.
9. Election du 2<sup>ème</sup> vice-président.
10. Election des scrutateurs.
11. Election des scrutateurs suppléants.
12. Réfection des balcons des bâtiments de la rue des Colombaires 3, 21 et 23 (préavis n°  
594/17). Nomination de la commission.
13. Demande d'un crédit complémentaire pour la réfection du collège du Jura A (préavis n°  
595/17). Nomination de la commission.
14. Propositions individuelles.

**1. Communications du Bureau du Conseil Communal.**

[Mme la Présidente](#) rappelle la visite du parlement cantonal organisée le 12 septembre 2017.

Un « Doodle » est en cours pour les inscriptions.

La comptabilité des « bocans du cœur » n'est pas encore terminée, un compte rendu complet sera fait dans les « divers » du prochain Conseil communal.

## **2. Communications de la Municipalité.**

[Mme Nathalie Gigandet](#) débute par un clin d'œil. Il y a un an, le Conseil avait autorisé la Municipalité, via le préavis n°570/15, à adhérer au groupement forestier 7 et à signer les statuts. Le Conseil d'Etat a validé ces statuts le 24 mai dernier. Ces statuts avaient déjà été validés une première fois en 2014, mais comme ils s'appuyaient sur la loi forestière antérieure à celle de 2012, le Conseil d'Etat avait exigé une remise à jour de ces statuts, pour lesquels vous vous étiez prononcé il y a un an.

[M. Francesco Di Franco](#) indique que sous l'insistance de la Municipalité et sous la pression des nombreuses réactions des automobilistes et des habitants, le canton a décidé à regret de fermer un œil et d'autoriser exceptionnellement la commune à installer un miroir en haut de la rue Haute. Ceci va à l'encontre des prescriptions du canton pour ce qui est des zones 30km/h. En ce qui concerne les statuts de l'ASIGE, de nombreuses communes n'ont pas répondu. Du coup, ce sera à l'ordre du jour de la prochaine assemblée intercommunale de cet automne. Par rapport à la cantine scolaire qui est actuellement dans l'abri PC du Jura, elle déménagera pour la prochaine rentrée au pavillon C de Borné-Nau, qui appartient à l'arrondissement scolaire. Cet endroit est nettement plus accueillant et proche des nouvelles installations de détente qui seront aménagées durant le mois de juillet dans la surface herbeuse du bâtiment Borné-Nau A.

[M. Dominique Willer](#) souhaite rappeler que samedi se déroulera l'inauguration de la rue Haute. Venez nombreux dès 13h30 pour encourager les équipes qui vont s'affronter sur le jeu « survivor » sur la place du château. La fête continuera toute l'après-midi et dès 17h30 se déroulera la partie officielle en présence de Mme Nuria Goritte, Conseillère d'Etat, Présidente du Conseil d'Etat. N'oubliez pas de déguster la bière « 1422 » qui est magnifique !

[Mme Evelyne Perrinjaquet](#) informe que le 29 juin, des classes des pavillons scolaires du site du Jura ainsi qu'une classe de Champagne emménageront dans les nouveaux locaux du Jura 1.

[M. Antonio Vialatte](#) informe d'un changement au niveau du bureau technique. Ce dernier est devenu un service depuis quelques jours et M. Castro est devenu chef de service. Un appel à candidature a été mis dans la presse pour un poste de secrétaire au bureau technique. Les candidatures sont en train d'être évaluées.

[Mme Christine Leu Métille](#) indique que lors de la dernière séance, une commission a été nommée concernant le préavis de crédit complémentaire pour la station d'épuration. Ce préavis attend un peu plus de précisions financières et sera rendu pour la prochaine séance.

[M. le Syndic](#) informe que l'horaire du bureau communal sera restreint aux matinées entre le 15 juillet et la mi-août environ. Le bureau restera facilement atteignable par téléphone pendant cette période.

Swisscom a présenté à l'administration communale son projet de développement de son réseau de fibre optique pour les deux prochaines années au sein de la commune. Les coûts de ce projet sont totalement à la charge de Swisscom.

### **3. Communications des représentants des associations intercommunales.**

[M. Jonathan Payot](#) souhaite donner des informations suite à la dernière séance de l'ASIGE, qui s'est déroulée le 14 juin dernier à Montagny. Le sujet principal était le budget :

Les CHF 114'000.- budgétés pour les cantines scolaires sont encore en discussion avec la FADEGE.

Des discussions ont également eu lieu concernant le transport d'élèves scolarisés sur Neuchâtel. Il était demandé d'étudier la possibilité de demander aux parents de s'en occuper et de les indemniser. Cette solution n'est pas possible, il s'agit d'un devoir des communes pour les élèves primaires et secondaires.

Des remarques et des discussions ont eu lieu concernant la facturation de la comptabilité de l'intendance de Borné-Nau A. Ceci est actuellement en traitement entre l'ASIGE et la Municipalité de Grandson.

Le montant budgété pour la participation des communes s'élève à CHF 5'179'582.-.

Le budget a été accepté à l'unanimité.

[Mme Chantal Bovay](#) indique que le Conseil intercommunal de l'ACRG s'est déroulé le 16 juin dernier à Bonvillars. Lors de cette séance, les comptes et le rapport de gestion 2016 ont été adoptés. Le préavis demandant d'autoriser le comité directeur à engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas au maximum a également été accepté. Ces dépenses seront ensuite soumises au Conseil communal par voie de préavis.

La parole n'est plus demandée

### **4. Comptes de l'année 2016. Rapport de la commission des finances (préavis n° 593/17).**

Rapporteur : Mme Melissa Margot (voir annexes).

[M. François Veuve](#) aimerait apporter une information complémentaire concernant un sujet qui le préoccupe déjà depuis quelques années. Il s'agit de la fondation d'équipement pour le football. Il y a quelques années, une discussion avait eu lieu au sujet de l'amortissement extraordinaire qui avait été finalement accepté. Toutefois cet amortissement n'a jamais été porté aux comptes. La proposition qui nous est faite aujourd'hui dans le cadre des comptes 2016 de faire un amortissement de CHF 110'000 n'est donc pas une tranche supplémentaire mais la réalisation concrète de ce qui avait été proposé il y a quelques années en arrière.

À ce titre-là, M. Veuve tient à remercier M. Payot pour le détail des écritures et l'historique de tout ce qui s'était passé. Nous sommes à bout touchant pour essayer de tirer au clair les 2 ou 3 petites zones d'ombre qui restent mais la situation est à priori tout à fait normale.

La parole n'est plus demandée.

La Commission des Finances unanime propose de prendre l'arrêté suivant :

Le Conseil Communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, oui le rapport de la Commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour décide :

**Article premier** Les comptes communaux de l'année 2016 sont adoptés.

**Article 2** De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion.

Vote : accepté à l'unanimité.

#### **5. Gestion de l'année 2016. Rapport de la commission de gestion.**

Rapporteur : Mme René-Pierre Deriaz

Mme la Présidente propose de parcourir les dicastères les uns après les autres dans l'ordre du rapport de la commission. Seules les observations qui feront l'objet d'une discussion seront votées selon l'article 96 du règlement du Conseil communal.

Elle rappelle également que, toujours selon l'article 96 du règlement, « Les réponses de la Municipalité au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée seront considérées comme acceptées par le Conseil ».

#### **Dicastère de Mme Christine Leu Métille : Réseaux et énergies.**

**Observation 1.3** : La CoGes attend de la Municipalité qu'elle fournisse une analyse de risques liés à la contamination de l'eau ainsi que l'état général des 2 réservoirs communaux, y compris du point de vue stabilité des constructions.

*Réponse à l'observation 1.3 : La Municipalité rappelle que l'analyse de la qualité de l'eau des réservoirs est faite régulièrement et n'a jamais donné lieu à des inquiétudes. La stabilité des constructions n'est pas remise en cause par l'apparition très partielle d'éléments en béton armé en regard de la dimension globale du réservoir. Mais elle partage la demande de la Commission de gestion d'une mise en œuvre rapide de la construction d'un nouveau réservoir.*

La parole n'est pas demandée.

**Vote sur le dicastère de Mme Christine Leu Métille : accepté à la majorité.**

### Dicastère de M. Francesco Di Franco : Ecole et sécurité.

**Observation 2.3 :** La CoGes demande que la Municipalité fasse respecter les interdictions en question par égard à ceux qui parcourent ces chemins à vélo ou à pied et ne s'attendent pas à voir surgir des véhicules motorisés autres que agricoles ou bordiers.

*Réponse à l'observation 2.3 : La Municipalité prend note de cette observation, elle est consciente de ce problème. Elle fera le nécessaire auprès de la Gendarmerie afin que des contrôles plus réguliers aient lieu.*

La parole n'est pas demandée.

[M. René-Pierre Deriaz](#) confirme croire la Municipalité quant au nettoyage régulier des miroirs, mais l'entretien laisse à désirer et les miroirs dont le teint est abimé devraient être remplacés, le cas échéant, supprimés.

[M. Francesco Di Franco](#) signale qu'une partie des miroirs n'est pas la propriété de la commune mais de personnes privées et que, de ce fait, elle n'a pas à le faire.

La parole n'est plus demandée

**Vote sur le dicastère de M. Francesco Di Franco : accepté à la majorité.**

### Dicastère de M. Dominique Willer : Travaux, culture et tourisme.

**Observation 3.5 :** La CoGes prie la Municipalité de faire réparer ou déboucher canalisation et grilles à cet endroit de la rue de Neuchâtel ou de trouver une autre solution afin de faire cesser ces écoulements d'eau sur la chaussée.

*Réponse à l'Observation 3.5 : La Municipalité étudiera toutes propositions permettant d'améliorer la situation.*

La parole n'est pas demandée.

**Observation 3.6 :** La CoGes prie la Municipalité de trouver une solution décente, en attendant la construction de bâtiments en bordure de place, pour suppléer aux installations actuelles de WC publics de cet endroit très fréquenté.

*Réponse à l'Observation 3.6 : Consciente de cette problématique, la Municipalité réfléchira aux mesures à prendre, en tenant compte du fait que ce bâtiment sera un jour démoli.*

La parole n'est pas demandée.

**Vote sur le dicastère de M. Dominique Willer : accepté à la majorité.**

**Dicastère de Mme Nathalie Gigandet : Affaires sociales, alpages, forêts et port.**

La parole n'est pas demandée.

**Vote sur le dicastère de Mme Nathalie Gigandet : accepté à l'unanimité.**

**Dicastère de M. Antonio Vialatte : Urbanisme et domaines**

La parole n'est pas demandée.

**Vote sur le dicastère de M. Antonio Vialatte : accepté à la majorité.**

**Dicastère de Mme Evelyne Perrinjaquet : Bâtiments et gérances.**

**Observation 6.4** : La CoGes souhaite que le prix des places en surface du parking Jean Lecomte soit revu à la baisse pour éviter que ces places non-louées ne rapportent rien, alors que louées à un prix raisonnable elles amèneraient quelques rentrées d'argent et déchargeraient les places « macarons » situées aux abords du parking.

*Réponse à l'Observation 6.4 : Ce point a été traité en Municipalité et la décision de maintenir le même tarif a été prise en séance du 30 janvier 2017. Le tarif a été calculé de manière uniforme pour toutes les places par rapport au prix global de la construction afin de garantir l'équilibre financier du parking.*

[M. René-Pierre Deriaz](#) refuse, au nom de la commission de gestion, la réponse de la Municipalité.

[M. le Syndic](#) indique que, dans le sens de l'économicité, il est d'accord. Dans le sens de la propriété et du droit de bail ce choix ne peut être suivi, car si les tarifs sont baissés en cours de route, ceux-ci feront foi pour la suite. Au vue de la densification du territoire, les places de parcs à disposition pour les locations ne seront certainement pas suffisantes et ces places seront occupées prochainement. Ces tarifs ne seront donc pas revus à la baisse.

[M. François Veuve](#) indique que même si un contrat de bail est un engagement à long terme, il existe néanmoins des possibilités intermédiaires de bail indexé. Il y aurait une possibilité si les mois passants on constate que la situation ne s'améliore pas, de prévoir quand-même un petit quelque chose incitatif, limité dans le temps. Ceci semble légalement faisable.

[Mme Natacha Zari Stucki](#) indique que pour sa part, la réponse de la Municipalité est satisfaisante.

La parole n'est plus demandée.

Vote sur l'acceptation de la réponse de la Municipalité : accepté à la majorité

**Observation 6.5** : La CoGes regrette d'être mise devant le fait accompli et souhaite que la Municipalité contrôle au mieux les prestations fournies et établisse une liste d'actions afin d'éviter que cette situation ne se reproduise. Les objectifs de rénovation doivent être mieux fixés et l'envergure des travaux mieux définie. La CoGes souhaite que la Municipalité s'entoure dès le début du projet de toutes les compétences requises (internes, utilisateurs, ECA et spécialistes), et anticipe au mieux les besoins.

*Réponse à l'Observation 6.5 : La Municipalité regrette que la commission se sente mise devant le fait accompli, cela n'a jamais été souhaité ainsi. Le Préavis accepté par le Conseil communal en 2015 ne comprenait pas les points mentionnés. Ceux-ci ne pouvaient pas être mis à jour avant le début des travaux et toute rénovation dans un bâtiment historique comporte le risque d'être confronté à ce type d'imprévu. Dans la mesure du possible, la Municipalité s'efforcera d'anticiper ce genre de problème.*

La parole n'est pas demandée.

**M. Hervé Cornaz** indique que la remarque relative à la tenue du chantier au Jura A concerne quelques stockages, sauf erreur de panneaux d'isolation et de barres métalliques, à la sortie du bâtiment. Ces stockages n'étaient pas sécurisés et étaient donc accessibles pour des enfants. Ceci ne remet pas en cause la réponse de la Municipalité car Mme Perrinjaquet connaissait parfaitement son sujet et les choix ont été faits avec goût.

**Mme Evelyne Perrinjaquet** indique, en complément à la réponse apportée par la Municipalité, que ce point a été mis dans le PV par l'architecte et la demande a déjà été faite de ranger ce matériel depuis quelques semaines. Nous sommes donc dans l'attente que l'entrepreneur fasse le nécessaire.

La parole n'est plus demandée.

**Vote sur le dicastère de Mme Evelyne Perrinjaquet : accepté la majorité.**

#### **Dicastère de M. François Payot : Administration générale et finances**

**Observation 7.3** : Ces constats incitent la CoGes à prier la Municipalité d'établir le cahier des charges de l'ASP dans un délai raisonnable afin de clarifier ses activités.

*Réponse à l'observation No 7.3 : En attendant la mise en place des nouveaux descriptifs de poste, la Municipalité s'engage à finaliser le cahier des charges du nouvel ASP.*

La parole n'est plus demandée.

**Vote sur le dicastère de M. François Payot : accepté à la majorité.**

La discussion est ouverte sur l'ensemble de la gestion 2016.

[Mme Natacha Zari Stucki](#) est ravie de constater que les dicastères sont acceptés à la majorité et tient à remercier l'ensemble des membres de la Municipalité pour leur travail.

[M. Claude Langone](#) félicite également la Municipalité pour son bon travail et la commission de gestion pour l'excellent rapport rédigé cette année.

[M. Hervé Cornaz](#) remercie, en tant que membre de la commission de gestion, tous les participants à cette commission ainsi que les municipaux, pour la bonne ambiance et le bon travail effectué.

[M. Pierre-André Délitroz](#) fait les mêmes compliments que M Cornaz en remerciant tout le monde pour le travail accompli.

[M. René-Pierre Deriaz](#) lit les conclusions du rapport de la commission de gestion 2017 pour l'année 2016. (Voir annexes)

La parole n'est plus demandée.

Le Conseil communal de Grandson, vu le rapport de la Municipalité et ouï le rapport de sa Commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

**Article premier** : la gestion de l'année 2016 est adoptée.

**Article deux** : décharge est donnée à la Municipalité pour sa gestion 2016.

**Vote sur le rapport de la Commission de gestion : accepté à l'unanimité.**

**6. Route de desserte de la ZUP (Zone d'Utilité Publique) de Borné-Nau (préavis n° 588/17). Rapport de la commission et de la commission des finances.**

Rapporteur : Mme Brenda Tuosto et Mme Melissa Margot pour la commission des finances (voir annexes).

[M. Claude Langone](#) tient à féliciter la commission Ad Hoc pour la qualité du rapport et pour les détails techniques. On retrouve tous les éléments sur ce futur projet pour le centre sportif. Cette route de desserte est importante car si on veut accéder à cette future zone sportive, il faut disposer d'une bonne route, même si elle coûte de l'argent. Le groupe PLR soutiendra le projet dans son entier.

[Mme Délani Décoppet](#) indique ne souhaiter en aucun cas s'opposer à la route de desserte qui est indispensable au projet de la salle triple. Elle trouve simplement judicieux que la Municipalité effectue une analyse plus fine du cheminement des écoliers en collaboration avec les autorités scolaires. Il en va de la sécurité de nombreux enfants.

[M. François Veuve](#) souhaite poser une question. Il comprend bien qu'à ce stade, on puisse difficilement remplacer ce projet par autre chose, car même une route provisoire pendant les travaux coûterait quand-même cher à mettre en place et ne serait pas forcément un investissement judicieux. Cependant, on se pose toujours la question « Que se passerait-t-il par la suite si la légalisation du futur quartier tarde, avec tous les problèmes qu'on connaît avec la loi sur l'aménagement du territoire ? ». Ma question à ce stade est simple : est-ce qu'il y a dans le projet actuel une possibilité de ne pas réaliser une certaine partie de travaux qui permettrait de faire quelques économies, peut-être à titre provisoire, ou est-ce qu'on est obligé de tout engager et qu'on n'a pas de possibilité d'agir sur le détail du contenu du projet ?

[M. le Syndic](#) se permet de répondre sur l'aspect financier. Concernant l'aspect technique, à savoir ce qu'on veut saucissonner, il laissera M. Vialatte ou M. Willer y répondre.

D'abord une petite remarque à la commission des finances : il ne s'agit pas d'emprunter CHF 2'480'000. Ce n'est expressément pas mentionné, puisqu'il s'agit de financer par l'emprunt une partie du projet, déductions faites des subventions ECA, de la part du futur propriétaire et des conventions que l'on établirait. On va donc bien engager des travaux jusqu'à hauteur de CHF 2'480'000, comme l'indique l'article 2 des conclusions, mais ça correspond pas à l'emprunt que l'on va à priori faire.

Deuxièmement, on est actuellement propriétaire principal de la zone qui suit la zone Borné-Nau – Bellevue et il est important pour la commune que les projets de construction se concrétisent dans cette zone. Le préfinancement d'une partie des équipements de ce site sont à la charge de la commune qui doit soutenir les investissements de façon à faire quelque chose de qualité, efficace et solide se réalise, ce qui ne veut pas dire luxueux. La commission en est consciente et a relevé qu' « il y a une base solide d'étude ». Nous sommes avant appel d'offre, et ils restent les invertitures liées aux fouilles archéologiques et au projet sportif. La sécurisation du projet du centre sportif implique qu'on ne peut pas conserver la route actuelle qui contourne le groupe scolaire de Borné-Nau A. Aucune route alternative n'existe aujourd'hui.

[M. Antonio Vialatte](#) confirme avoir réfléchi quant à savoir de quelle manière on peut amener cette route, de manière provisoire pendant les travaux de la salle triple, puisque on en a besoin. On pourrait peut-être utiliser la route de desserte de chantier du collège, mais il faudra les 2 routes. Il rappelle que la route doit assurer l'accès au quartier du Clos Samuel, qui est derrière. Dans ce sens-là, on est obligé de garder un accès routier. Ça répond en partie aussi à la demande de Mme Décoppet, c'est-à-dire une fois que la route sera terminée, toute la circulation tant transports publics que transports individuels, passera sur le pourtour du périmètre, l'intérieur étant entièrement libéré à la fin des travaux.

On peut bénéficier de l'ensemble des travaux en une seule fois, et le circuit des transports publics passera de manière optimale avec cette route. Le mieux sera de faire l'ensemble des travaux à l'amont, par contre les travaux de finition, c'est-à-dire le dernier tapis, sera posé une fois les travaux du centre sportif terminés.

[Mme Natacha Zari Stucki](#) souhaite répondre aux abstentions et oppositions de la commission des finances. En reprenant le rapport de la commission qui a siégé sur le préavis, il est clairement écrit que le préavis s'inscrit dans la suite logique du plan directeur communal entré en force en 2011 et du PPA Borné-Nau approuvé par les services cantonaux. A son sens, les chiffres détaillés apportés dans ce préavis ne sortent pas d'un chapeau et elle pense que le crédit d'investissement demandé est parfaitement justifié et que nous devons soutenir ce projet.

[M. Antonio Vialatte](#) apporte un petit complément. Il est vrai que l'on aurait pu arriver auprès du Conseil avec une demande de crédit de CHF 50'000 pour l'avant-projet puis présenter le projet final avec des chiffres mieux cernés, mais cela n'aurait fait que repousser le délai de mise à l'enquête et la possibilité de blinder cette couche, c'est pour cela qu'on a fait qu'un seul paquet avec le tout. Actuellement, sur le marché de la construction, on peut imaginer qu'on sera un peu en dessous.

La parole n'est plus demandée.

Le Conseil Communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de la Commission et de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour décide :

**Article premier** La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de réalisation tels que décrits dans le préavis municipal n° 588/17.

**Article 2** Un crédit global de CHF 2'480'800.—TTC lui est accordé à cet effet. Il est réparti selon les articles 3, 4 et 5.

**Article 3** Un emprunt lui est financé aux meilleures conditions du marché et auprès de l'établissement de son choix. La subvention de l'Etablissement cantonal d'Assurance (ECA) ainsi que la participation des futurs propriétaires des parcelles du PPA Borné-Nau – Bellevue perçue sur les investissements, seront portés en déduction de cette dépense.

**Article 4** L'utilisation de la réserve au bilan no 9280.03 lui est accordée pour l'amortissement des charges réelles liées à la conduite d'eau.

**Article 5** L'amortissement de cet investissement sur les comptes des routes no 430.331 et de l'éclairage public no 431.331, la première fois au budget 2019, lui est accordé. La subvention de l'Etablissement cantonal d'Assurance (ECA) ainsi que la participation des futurs propriétaires des parcelles du PPA Borné-Nau – Bellevue perçue sur les investissements, seront portés en déduction de cette dépense.  
La dépense nette sera amortie sur une durée de 30 ans.

Vote : accepté à la majorité.

[M. Antonio Vialatte](#) remercie infiniment de la confiance du Conseil pour avoir voté ce projet.

## **7. Election du Président du Conseil Communal.**

[Mme la Présidente](#) cite l'article 11

[M. René-Pierre Deriaz](#) propose au nom du groupe PS et Verts *M. Sébastien Deriaz*.  
M. Sébastien Deriaz est élu tacitement.

[Mme la Présidente](#) félicite M. Sébastien Deriaz pour son élection et lui remet un petit présent de la Maison des Terroirs.

[M. Sébastien Deriaz](#) indique qu'il est difficile de succéder à 5 années de présidence féminine. Il espère ne pas trop bouleverser les habitudes des anciens. Il remercie le Conseil de la confiance témoignée.

## **8. Election du 1<sup>er</sup> vice-président.**

[M. Pierre-André Délitroz](#) propose au nom du groupe UDC *M. Jacques-André Helfer*.  
M. Jacques-André Helfer est élu tacitement.

[Mme la Présidente](#) félicite M. Jacques-André Helfer pour son élection et lui remet un petit présent de la Maison des Terroirs.

## **9. Election du 2<sup>ème</sup> vice-président.**

[M. Claude Langone](#) propose au nom du groupe PLR *M. Hervé Cornaz*  
M Hervé Cornaz est élu tacitement.

[Mme la Présidente](#) félicite M. Hervé Cornaz pour son élection et lui remet un petit présent de la Maison des Terroirs.

## **10. Election des scrutateurs.**

[M. Claude Langone](#) propose au nom du groupe PLR *M. Pavel Pospisil*

[M. Jacques-André Helfer](#) propose au nom du groupe UDC *M. François Gonin*

Messieurs Pospisil et Gonin sont élus tacitement.

## **11. Election des scrutateurs suppléants.**

[M. Claude Langone](#) propose au nom du groupe PLR *M. Denis Villars*

[M. René-Pierre Deriaz](#) propose au nom du groupe socialiste et vert *Mme Délani Décoppet*

M. Villars et Mme Décoppet sont élus tacitement

**12. Réfection des balcons des bâtiments de la rue des Colombaires 3, 21 et 23 (préavis n° 594/17). Nomination de la commission.**

5 membres

Pierre André Genier  
François Veuve  
Judith Bardet  
Claude Langone  
Jean Périllard

3 suppléants

Jacques-André Helfer  
Françoise Javet  
Pierre-Alain Meyer

Vote : acceptée à la majorité

Délégué municipal : Mme Evelyne Perrinjaquet - Délai pour rapporter : prochaine séance

**13. Demande d'un crédit complémentaire pour la réfection du collège du Jura A (préavis n° 595/17). Nomination de la commission**

5 membres

Chantal Bovay  
Delani Décoppet  
Hervé Cornaz  
Michel Emmel  
Serge Perrier

3 suppléants

Brenda Tuosto  
Ian Ashdown  
Nicole Helfer

Vote : acceptée à l'unanimité

Délégué municipal : Mme Evelyne Perrinjaquet - Délai pour rapporter : prochaine séance

**14. Propositions individuelles.**

[M. Nicolas Perrin](#) a quelques mots à dire à propos de la tour à hirondelles qui a été érigée l'année passée sur le Coteau. Cette tour a été érigée à l'initiative de quelques citoyens de la commune. Nous avons contacté la Municipalité qui a été d'accord de mettre à disposition le terrain et qui a également pris à sa charge la création du socle en béton. La tour elle-même a été construite par quelques artisans de la commune sur la base des plans fournis et financés par la Direction Générale de l'Environnement. Ces nichoirs ont été agrémentés de quelques peintures faites par les écoliers des écoles primaires de Grandson. Ces nichoirs ont été occupés dès la première année ! Il s'agit là d'un franc succès qu'il faut noter car cela est rare.

M. Perrin remercie la Municipalité et la commune pour son aide. (Voir photos en annexe)

[M. Jacques-André Helfer](#) rappelle qu'en début de législature, la commission de sécurité a été nommée. Sera-t-elle activée prochainement ?

[M. Francesco Di Franco](#) répond qu'il est possible qu'elle doive siéger pour quelques sujets qui le mériteraient et qui seront soumis après l'été.

[M. François Veuve](#) indique que le rapport de la commission concernant le règlement de police, avait été envoyé en consultation auprès du Canton pour contrôler la recevabilité des différentes propositions. La juriste du département concerné a rendu ses réponses. La commission a discuté de ces différents éléments et va retirer le rapport déjà transmis au Conseil pour le remplacer par un nouveau rapport qui est actuellement en relecture interne. Vous allez le recevoir prochainement ce qui vous laissera tout l'été pour vous en imbiber. Il devrait figurer à l'ordre du jour de la prochaine séance.

[Mme Evelyne Perrin](#) indique qu'en octobre 2015, elle a déjà eu l'occasion de soulever la problématique de la cohabitation entre voiture et piétons/vélos le long du lac en été. Cette intervention était restée sans effet. Elle se permet d'insister aujourd'hui sur le sujet et en rappelle les grandes lignes. Les amateurs de ballades ont sans doute remarqué que les chemins du Lac et de Bellerive ont tendance à se transformer chaque été en une véritable autoroute. Certaines fins de semaine, le trafic routier, devenant dominant ne laisse que peu de place aux promenades familiales, qu'elles aient lieu à pied ou à vélo. D'autre part, une majorité d'automobilistes sont peu attentifs au fait qu'ils circulent dans une zone à 30km/h, voir même dans l'ignorance totale de son existence. La question est la suivante : la Municipalité pourrait-elle envisager de réaliser un marquage au sol à des endroits ciblés afin que cette zone 30 soit plus clairement signalée ? Cet axe devrait rester, à son sens, une zone de loisirs et de circulation très modérée apte à favoriser la cohabitation pacifique de tous les usagers.

[M. Francesco Di Franco](#) indique que le problème des marquages est identique au problème des miroirs. On peut faire des évitements, tel qu'à la hauteur du château, mettre 2 places à gauche, 2 places à droite, pour ralentir le trafic. Si ça ralentit bien le trafic, c'est toutefois plus dangereux pour les piétons car ils se retrouvent cachés derrière les voitures. En faisant gauche droite gauche droite, on multiplie les dangers.

C'est un des projets qui va être soumis à la commission de sécurité, à savoir tout le bord du lac entre le Pécos jusqu'à la Poissine. Concernant la partie Bellerive – Poissine, l'avant-projet est en consultation auprès de la DGMR. Il est entre-autre prévu des bornes hydrauliques pour éviter le trafic dans la zone depuis la station de pompage jusqu'à la Petite Folie. Cette partie-là en tout cas sera sécurisée. Pour le reste, il y a des aménagements de place de parc et de zone piétons de prévus depuis Bellerive jusqu'à la place de parking sous le château. Côté sécurité, cette partie-là sera réglée. C'est plutôt la partie avant qui sera soumise à la commission de la sécurité.

[Mme Evelyne Perrin](#) ne voit pas l'utilité de mettre des trottoirs par contre ralentir la circulation semble passablement important.

[M. Francesco Di Franco](#) indique que tout cela va être étudié.

[M. Ian Ashdown](#) aimerait savoir si des gendarmes couchés ne peuvent pas simplement être installés.

[M. Francesco Di Franco](#) indique qu'on est confronté à la même problématique que les miroirs, donc non. Prenons le gendarme couché devant le collège de Borné-Nau, la seule modification qui peut y être apportée est sa suppression ! En zone 30, les gendarmes couchés ne sont plus autorisés.

[Mme Brenda Tuosto](#) indique que des compromis doivent être trouvés. On pourrait envisager, par exemple, la création d'une zone modérée ou alors changer la signalisation au niveau des pertes de priorités pour ralentir la circulation en ligne directe.

[M. Jean Périllard](#) indique avoir eu il y a 2 ou 3 ans, une information d'un concept police – population dans cette salle. Nous avons été invités à faire partie de ce concept police-population, de demander en somme aux habitants de Grandson qui en faisaient partie, s'ils apercevaient quelque chose de bizarre, d'en aviser immédiatement la gendarmerie.

Anecdote du lundi 12 juin : 22h15, après une séance de comité : « Je passe le chemin du Lac. En dessous du château, dans les phares de la voiture, pleins de briques de verre sur la route. Je m'arrête pour voir ce qu'il se passe. Je découvre une voiture, vitres éclatées. Que faire ? C'est quand-même un peu dangereux toutes ces briques de verre au milieu de la route. Je fais le 117, concept police-population. Résultat : première question : êtes-vous le propriétaire du véhicule, réponse logique : non. Donc nous n'interviendrons que si c'est le propriétaire du véhicule qui nous appelle. Je leur indique avoir le numéro de plaque sous les yeux et en raison des orages annoncés pour la nuit, le propriétaire du véhicule risque d'avoir une piscine dans sa voiture, ce qui serait gênant. Est-il possible d'aviser le propriétaire ? La personne au bout du fil répond ne pas avoir son numéro de téléphone ». Nous payons à la gendarmerie environ CHF 374'000.- de participation par année, la commune faisant partie du concept police-population, M. Périllard estime avoir le droit d'être un peu mieux servi et prie M. Di Franco de faire une remarque lors d'une prochaine assemblée avec la gendarmerie.

[M. Francesco Di Franco](#) va en parler dès demain avec la gendarmerie pour avoir le fin mot de l'histoire.

[M. Pierre-André Délitroz](#) indique, qu'en tant qu'ancien gendarme, comprendre parfaitement la colère de M. Périllard et va dans son sens. Il ne faut pas oublier que la gendarmerie se trouve sur le terrain. M. Périllard a contacté la police cantonale en faisant le 117. Dans bien des cas, se sont des personnes civiles qui sont engagées et qui répondent. M. Délitroz déplore tout à fait cette réponse car avec le numéro de plaque, on dispose de toutes les informations pour contacter le propriétaire. Simplement, la gendarmerie est sur le terrain, et la personne avec qui vous avez eu contact est derrière un bureau. Il invite les Conseillères et Conseillers à visiter le centre de la Blécherette, cela permet parfois de remettre l'église au milieu du village.

[M. Francesco Di Franco](#) rappelle qu'il n'y a pas d'autres choix que de faire le 117. La démarche est juste.

[M. Pierre-André Délitroz](#) indique que le 117 est un cas d'urgence. Dans le cas du concept police-population, les gens avaient reçu des informations avec un numéro de téléphone et ils devaient dire sauf erreur code bleu.

[M. René-Pierre Deriaz](#) indique que son fils a commencé avec un peu d'historique des Présidents du Conseil, qu'il succède à 5 dames à la tête de ce Conseil, c'est aussi le représentant de la troisième génération des Deriaz à présider le Conseil !

M. le Syndic apprécie qu'il y ait eu 5 dames à la Présidence et note un rattrapage pour ces trois prochaines années !

La Municipalité tient à remercier, en cette fin de première année de législature, toutes celles et ceux qui s'engagent pour le bien de la collectivité. Nous remercions les membres du Conseil communal en particulier pour leur engagement dans leur fonction. Merci au Bureau du Conseil, à la secrétaire et en particulier à sa Présidente sortante. L'année électorale qui vient de se terminer à en effet été passablement chargée par rapport à celle qui va débiter le 1er juillet pour le nouveau Président. Félicitations au nouveau Président, nous nous réjouissons de collaborer avec lui pour cette future année. M. le Syndic, au nom de la Municipalité, souhaite à toutes et tous un très bel été.

Mme la Présidente remercie M. le Syndic. Elle indique avoir passé une magnifique année et remercie le Conseil pour son soutien, son engagement, et le travail réalisé. Elle est un peu émue, plus que la première fois, de quitter la Présidence. Elle remercie la Municipalité pour les excellentes relations qu'elle a eues au cours de cette année. Elle remercie également Mme la secrétaire. Elle espère que tous les Conseillers et Municipaux qui ont vécu ici leur première année d'exercice y ont aussi trouvé beaucoup de satisfaction. Le coup de frais que les nouveaux ont insufflé en cette première année de législature a été très positif. Il y avait de nombreux défis à relever pour la commune à l'aube de cette année de Présidence, il y en aura encore beaucoup pour notre nouveau Président car les choses bougent et heureusement. Mme la Présidente souhaite aussi à toutes et tous un excellent été.

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 21 h 47.

La Présidente :



Carole Schelker



La Secrétaire :



Nathalie Cattin Rich

## **Rapport au Conseil communal de Grandson sur le préavis municipal n° 593/17 relatif aux comptes communaux de l'année 2016**

La commission des finances, composée des commissaires soussigné-e-s, à l'exception de Aline D'Onia qui n'a pas pu être remplacée, s'est réunie à l'Hôtel de Ville de Grandson le jeudi 1er juin à 20h, pour discuter du préavis en titre avec Madame Dominique Léglise, Boursière, et Monsieur François Payot, Syndic.

Premièrement, la commission souhaite relever une fois de plus l'excellent travail que notre boursière effectue. Nous rappelons que cette dernière est arrivée en septembre 2015 et que le budget 2016 était déjà en cours. Ayant dû reprendre le flambeau de la comptabilité « à la volée », le budget 2016 n'avait pu être fait dans le détail d'où quelques différences avec les comptes 2016. Ceci n'a cependant pas d'incidence importante sur la situation.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, la commission a discuté du préavis municipal et des informations générales qui y sont exposées.

Les comptes se soldent avec un excédent de revenus de CHF 1'028.14 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 334'900.00. Ce résultat provient essentiellement d'une augmentation des recettes fiscales ainsi que des taxes d'épuration et d'eau. Une amélioration des relevés des compteurs a été entreprise, par la pose de nouveaux compteurs et par une augmentation du personnel pour effectuer un contrôle plus approfondi.

L'estimation de la péréquation et de la facture sociale 2016 est calculée à l'aide d'un logiciel qui se base sur les impôts encaissés, le nombre d'habitants, le taux d'imposition et les dépenses thématiques. Les décomptes finaux pour l'année 2016 sont établis dans le courant du 2ème semestre 2017, moment où les comptes sont déjà bouclés. Le compte N° 9282.19 réserves pour la péréquation a été extourné et les montants transférés sur deux comptes transitoires : compte N° 9259.01 provision péréquation directe et compte N° 9259.02 provision facture sociale.

Concernant l'autofinancement de la commune, elle ne peut guère s'autofinancer pour d'éventuels investissements d'importance mais la situation n'est pas catastrophique. En effet, la capacité d'autofinancement de 8.9% informe sur le potentiel d'autofinancement, un ratio en dessous de 10% est considéré comme mauvais. Toutefois, ce pourcentage devrait être pris sur plusieurs exercices et non sur un seul. Des éléments comme de nouveaux habitants ou une augmentation des recettes fiscales peuvent avoir une grande influence sur ce ratio. Au sujet du degré d'autofinancement de 53%, il mesure la part des investissements nets qu'une collectivité peut financer par ses propres moyens sans avoir recours à l'emprunt. Il est recommandé que ce degré soit entre 60 et 70%.

Dans les charges de fonctionnement, des amortissements extraordinaires ont été réalisés.

Différentes écritures de bouclage ont été proposées par la fiduciaire, pour, entre autre, mieux répartir les fonds de réserve et également pour amortir des prêts de certaines sociétés locales qui ne seront certainement jamais remboursés.

La commission a ensuite passé en revue le détail des comptes. Les commentaires à ce propos sont regroupés dans l'annexe du présent rapport. Aucune proposition d'amendement n'a cependant été discutée.

En conclusion, la commission remercie Madame Léglise et Monsieur Payot pour leurs explications détaillées, et vous recommande à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal, à savoir :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : **d'approuver** les comptes communaux de l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 tels que présentés ;

Article 2 : **de donner décharge** à la Municipalité pour sa gestion.

Hervé Cornaz



Diolinda Hajda, suppléante



Melissa Margot, rapporteuse



Olivier Reymond, suppléant



Raphaël Party



Bruno Vialatte



## **ANNEXE : commentaires sur les rubriques détaillées de comptes 2016**

Chiffre en bleu: Il s'agit de corrections des comptes 2015 effectuées après le bouclage 2015 et portées sur les comptes 2016. "

341.314 et 342.314 : travaux prévus mais non effectués -préavis à venir.

343.314: changement de locataire – nouvel aménagement

450: comptes produits et charges pas équilibrés – cette rubrique ne correspond pas complètement aux taxes des habitants. Ce sera modifié pour les années suivantes.

460.434.2 et 460.434.3: facturation par année comptable (janvier à décembre) et non de mai à mai comme auparavant.

712.352.2: frais de fonctionnement plus onéreux

915: certains prêts ont été mis à zéro par le biais du compte 230.330.1 amortissement créances et débiteurs

9152.11: plus de parts

9282.23: reprise de la réserve

Investissements: recettes = subsides reçus

**COMMUNE  
DE GRANDSON**

**RAPPORT DE LA  
COMMISSION DE GESTION  
2017 POUR L'ANNEE 2016**

**et réponses de la Municipalité**

---

## ORGANISATION DE LA COMMISSION DE GESTION

### Membres :

René-Pierre Deriaz, président  
Brenda Tuosto  
Delani Décoppet  
Hervé Cornaz  
Didier Brocard  
Jonathan Payot  
Pierre-André Délitroz

### Suppléants :

Françoise Javet  
Mélissa Margot  
  
Olivier Reymond  
Christophe Corboz  
  
François Gonin

La commission s'est réunie :

Le 8 février 2017	pour une séance de planification
Le 14 mars 2017	pour une séance d'organisation et de préparation
Le 21 mars 2017	pour l'audition de Mme Christine Leu Métille
Le 28 mars 2017	pour l'audition de M. Francesco Di Franco
Le 29 mars 2017	pour l'audition de M. Dominique Willer
Le 4 avril 2017	pour une séance de préparation
Le 5 avril 2017	pour l'audition de Mme Nathalie Gigandet
Le 25 avril 2017	pour l'audition de M. Antonio Vialatte
Le 2 mai 2017	pour l'audition de Mme Evelyne Perrinjaquet
Le 3 mai 2017	pour une séance de rédaction et de préparation
Le 16 mai 2017	pour l'audition de M. François Payot
Le 20 mai 2017	pour la visite des domaines
Le 29 mai 2017	pour une rencontre avec la municipalité
Le 31 mai 2017	pour une séance de rédaction du rapport

# 1. Réseaux et énergies

## Dicastère de Mme Christine Leu Métille

### Points à relever :

- M. Duvoisin, formé pour remplacer M. Jomini comme fontainier est prêt à reprendre toutes les tâches liées au réseau d'eau potable.
- A la STAP de Corcelettes, le remplacement du tableau électrique et de 2 pompes qui pourront être conservées après transformation a apporté une nette diminution des alarmes.
- Les changements de compteurs d'eau ont permis de s'apercevoir de nombreuses non-conformités par rapport au règlement (clapets anti-retour, vannes d'arrêt). Les propriétaires ont été appelés à mettre leur installation en conformité et le suivi des corrections est effectué.
- Les délais pour les travaux de la rue Haute ont dû être adaptés à cause principalement des fouilles archéologiques.
- En cas de travaux d'infrastructures souterraines, les services d'énergies privés sont avertis dès la publication du projet. Une enquête de certains fournisseurs est menée auprès des communes qui prévoient des travaux. Seul Swisscom ne joue pas le jeu !
- Les éclairages LED de la rue Haute ont été ajustés à l'intensité la plus basse possible. L'inclinaison prévue des têtes porteuses de LED, telle que demandée par la Municipalité, n'a pas été possible une fois les luminaires installés.
- Un contrat de 4 ans entre la Romande Energie et la commune prévoit la maintenance de l'entier des luminaires par RE et au moins un nettoyage du tout sur la période contractuelle.

### Vœux :

- La seule installation de production d'énergie solaire photovoltaïque en mains communales située sur le toit du bâtiment de la voirie n'est pas suivie au point de vue production et rendement.

**Vœu 1.1 :** La CoGes demande qu'un relevé annuel de la production d'énergie électrique de l'installation située sur le toit du bâtiment de la voirie soit présenté à l'avenir.

**La Municipalité prend note de ce vœu et la production annuelle fera l'objet d'un suivi chiffré dans le rapport de gestion ou ses annexes.**

- Le territoire communal est entouré d'eau (lac, Arnon, Brinaz) et les rejets de polluants sur les terrains drainés ou les canalisations d'eaux claires peuvent avoir des conséquences néfastes.

**Vœu 1.2 :** La CoGes demande qu'une campagne de sensibilisation soit menée auprès de la population et des entreprises (rondelle-signal et prospectus d'information selon VSA.ch), campagne couplée avec des informations sur les économies d'énergies diverses réalisables par tous, par exemple.

La Municipalité partage cette préoccupation et renforcera l'information à la population et aux entreprises, soit directement, soit en diffusant largement les informations de la VSA par exemple.

**Observation:**

- L'état des réservoirs d'eau potable n'est plus satisfaisant car des fissures présentes dans les constructions ont comme conséquence des risques de pollution organique. Des fers à béton rouillés qui apparaissent en surface des éléments en béton armé laissent augurer de problèmes de solidité. Les contrôles habituels effectués n'ont pas révélé de problèmes jusqu'à présent; cependant la création d'un nouveau réservoir s'avère urgente.

**Observation 1.3 :** La CoGes attend de la Municipalité qu'elle fournisse une analyse de risques liés à la contamination de l'eau ainsi qu'à l'état général des 2 réservoirs communaux, y compris du point de vue stabilité des constructions.

La Municipalité rappelle que l'analyse de la qualité de l'eau des réservoirs est faite régulièrement et n'a jamais donné lieu à des inquiétudes. La stabilité des constructions n'est pas mise en cause par l'apparition très partielle d'éléments en béton armé en regard de la dimension globale du réservoir. Mais elle partage la demande de la Commission de gestion d'une mise en œuvre rapide de la construction d'un nouveau réservoir.

## 2. Ecoles et sécurité

### Dicastère de M. Francesco Di Franco

#### Points à relever :

- Lors de la transition en fin de législature entre ancienne et nouveau titulaires, la transmission des dossiers et les explications fournies par Mme Erika Prina Howald ont été complètes et sans surprises. L'ancienne titulaire s'est mise à disposition en cas de besoin.
- Malgré que le corps local de sapeurs-pompiers soit soumis au SDIS régional et aux exigences de l'ECA, le matériel de défense incendie spécifique aux ruelles étroites de Grandson a pu être conservé et est utilisé lors d'exercices.
- Les patrouilleurs scolaires engagés surveillent les écoliers aux abords des passages piétons et les font traverser la route.
- Les responsabilités entre école, communes et parents concernant les écoliers ont été définies précisément par l'ASIGE.
- Le conseiller municipal en place rencontre la gendarmerie une fois par mois et ils règlent ensemble les problèmes, demandes et besoins spécifiques. Toute demande supplémentaire concernant la sécurité des manifestations doit être payée par les organisateurs. De la prévention a été faite à la rentrée auprès des écoliers ainsi que aux alentours de la gare vu le risque lié au trafic de drogue depuis l'arrivée du RER.
- L'étude de stationnement ayant abouti aux « zones macarons » s'est faite en fin de législature précédente par la conseillère municipale en place et avec l'aide d'une entreprise de géomètres.
- La circulation des poids lourds à la rue Basse n'a pas pu être estimée par comptage pour le moment. L'observation permet de voir circuler une majorité de camion de l'entreprise locale et des cars postaux.
- Suite à l'interpellation de M. Helfer concernant la mise au concours d'un ASP et à la réponse de la Municipalité, la CoGes a entendu la Municipalité et le responsable RH. La CoGes considère qu'il n'y a pas matière à poursuivre d'autres démarches.

#### Remarques :

- L'état et le positionnement des miroirs routiers en place à l'intérieur des localités des Tuileries et de Grandson génèrent un danger pour les usagers de la route et de la mobilité douce. Malgré la directive cantonale qui considère comme « palliatif » le miroir routier, pour des rues et ruelles issues de l'héritage du Moyen Age comme les nôtres, la Municipalité se doit de mettre en conformité ces dispositifs.

**Remarque 2.1 :** La CoGes demande à la Municipalité de faire contrôler, nettoyer, réparer et si nécessaire ajouter ou supprimer les miroirs routiers. Dans des cas où la visibilité est mauvaise et où les travaux nécessaires à l'amélioration de la visibilité ne peuvent être réalisés, la CoGes prie la Municipalité de faire des demandes d'installation de miroirs routiers au Service des Routes.

La Municipalité prend note de cette remarque et partage cette préoccupation. Par ailleurs, l'entretien des miroirs communaux est assuré régulièrement.

- Le nouveau terminus du RER Grandson, très attractif pour la région grandsonnoise, a engendré une hausse de l'utilisation du stationnement dans les secteurs de la gare et du bord du lac. Les zones macarons, instaurées avec raison par la Municipalité, ont toutefois provoqué un report sur les places de parkings sur le domaine public non intégrées dans l'étude des macarons.

**Remarque 2.2 :** La CoGes demande à la Municipalité d'étendre l'étude des zones macarons au secteur du bourg de Grandson afin d'optimiser le stationnement existant et d'inciter aux reports modaux.

La Municipalité s'est penchée sur cette question lors de l'étude des zones macarons. Ce n'était pas une nécessité d'étendre le principe des macarons à tous les secteurs au démarrage du projet, il convenait d'étudier au préalable l'accueil des habitants à l'égard de cette politique de stationnement et de les laisser apprivoiser ce concept.

La Municipalité a prévu d'y réfléchir sur la base de cette première expérience.

#### **Observation :**

- Les panneaux d'interdiction de circuler sur les chemins de remaniement direction Giez, Fiez et Champagne sont très nombreux, mais pas bien respectés.

**Observation 2.3 :** La CoGes demande que la Municipalité fasse respecter les interdictions en question par égard à ceux qui parcourent ces chemins à vélo ou à pied et ne s'attendent pas à voir surgir des véhicules motorisés autres que agricoles ou de bordiers.

La Municipalité prend note de cette observation, elle est consciente de ce problème. Elle fera le nécessaire auprès de la Gendarmerie afin que des contrôles plus réguliers aient lieu.

### **3. Travaux, culture et tourisme**

#### **Dicastère de M. Dominique Willer**

**accompagné de M. Lucien Jomini, chef du Service des Travaux**

#### **Points à relever :**

- Depuis que les employés du service des travaux ont été responsabilisés quant à leur véhicule de service, les dits véhicules restent en meilleur état.
- Les séances d'échange de demandes et d'informations continuent entre le dicastère des travaux, avec la présence du chef de service et de son remplaçant, et les dicastères « énergies » et « alpages, forêts et port ». Elles ont amélioré la compréhension entre demandeurs et fournisseurs de prestations, et la rapidité d'intervention du service concerné.
- Les cahiers des charges pour tous les collaborateurs du service des travaux existent et serviront de base aux évaluations 2017. Chaque employé a un dossier personnel auprès du responsable RH.
- Les problèmes de nettoyage des avaloirs d'eaux de surface des chemins AF ont été résolus par avis aux agriculteurs concernant leur devoir. Si le nettoyage convenu n'est pas respecté, les propriétaires ou locataires concernés sont avisés par une lettre, et si la commune doit finalement agir via son service des travaux, les tâches effectuées sont facturées aux responsables.
- Le remplacement programmé de la balayeuse est étayé par la valeur de reprise correcte qu'elle a actuellement, sans attendre d'importants et coûteux travaux de maintenance.
- Des mesures de bruit de la circulation ont été effectuées sur la RC n° 5. Le rapport de la société Prona est attendu.
- Le chemin public piétonnier de la Poteylaz sera réfectionné en 2017.
- Les contrôles d'accès à la déchetterie ne seront pas améliorés car quasiment inutiles mais coûteux : un seul contrevenant a été interpellé lors de contrôles par 2 employés du service concerné. Les contrôles continueront à être effectués comme auparavant.
- La CoGes a pu prendre connaissance de toutes les pièces du dossier « remplacement de l'élévateur » (préavis 575/15). Elle constate que le service des travaux a défini les points importants à prendre en compte pour ce remplacement d'engin, que différentes offres ont été sollicitées, et que la sélection s'est faite en faveur de l'offre la moins chère répondant aux critères fixés. D'autre part et en règle générale, l'archivage des documents se fait par le greffe quant aux documents officiels, et par le service des travaux quant aux documents de préparation et aux offres sollicitées. Pour l'heure l'élévateur n'a pas pu être livré faute d'homologation. La société qui a vendu cet élévateur a prêté un autre engin de même type en attendant la livraison définitive.
- Un collaborateur du service des travaux est chargé de sécurité (cours SUVA) et deux autres sont secouristes au sein du dit service.
- A la mauvaise saison, les jardiniers communaux sont actifs dans les domaines de la taille des arbres et de l'entretien ou de la confection du mobilier urbain. Les heures supplémentaires effectuées à la belle saison leur sont redonnées.
- La création d'un parking aux abords du terrain de BMX a dû être stoppée suite à une décision des instances fédérales qui contredisent le préavis favorable du canton.

- Le contrôle du travail effectué par les employés du service des travaux se base sur un tableau excel suivi et contrôlé par M. Jomini. Il arrive également que des remarques soient faites par téléphones de personnes privées, ce qui permet d'avoir un retour sur les éventuels problèmes rencontrés.

**Vœux :**

- Les poubelles sur le domaine public sont en cours de remplacement. La CoGes salue la mise en place des poubelles sélectives à Borné-Nau.

**Vœu 3.1 :** La CoGes souhaite que partout où cela est possible, un tri des déchets (PET, verre, incinérables et alu éventuellement) puisse être possible pour le public : plages et écoles en particulier.

**La Municipalité prend note de cette demande qu'elle intégrera dans une réflexion globale sur l'ensemble du territoire.**

- La suppression de la benne papier/carton sur la Place du Château a des effets négatifs sur la collecte de ces matériaux et sur les possibilités de s'en débarrasser.

**Vœu 3.2 :** La CoGes souhaite que des possibilités complémentaires de collecte du papier et du carton soient étudiées, notamment pour les personnes qui n'auraient pas de véhicules privés (déchetterie mobile à d'autres heures/jours/périodes de l'année, vers Noël en particulier, benne avec compactage des cartons en toute sécurité).

**La Municipalité étudiera l'opportunité d'augmenter la collecte mobile du papier/carton. Pour rappel, un service de déchetterie ambulante existe depuis quelques années, cela est régulièrement rappelé dans le rapport de gestion du dicastère.**

- Les sapins de Noël fournis par la commune et placés par la société des commerçants sont source de risques pour les piétons.

**Vœu 3.3 :** La CoGes souhaite que la commune édicte des règles pour le placement des sapins de Noël (trottoirs de la Rue Basse ou bandes piétonnes de la rue Haute suffisamment dégagées pour que les piétons ne doivent pas empiéter sur la voie de circulation des véhicules routiers).

**La Municipalité tiendra compte de ce vœu dès le prochain marché de Noël.**

**Remarque :**

- Les trottoirs ne sont pas systématiquement abaissés en face des passages pour piétons à plusieurs endroits des routes et rues.

**Remarque 3.4 :** Par respect et afin d'aider les personnes à mobilité réduite, la CoGes demande à la Municipalité de corriger ces situations partout où ce défaut est présent.

**Cette problématique fait partie des objectifs de la Municipalité qui a déjà initié des améliorations sur la place du Château.**

## Observations :

- Un écoulement d'eau sur la chaussée de la rue de Neuchâtel est connu depuis longtemps, et la présence d'eau sur la chaussée surprend les usagers de deux-roues en particulier. La situation est plus dangereuse encore pour tout véhicule en cas de gel !

**Observation 3.5 :** La CoGes prie la Municipalité de faire réparer ou déboucher canalisation et grilles à cet endroit de la rue de Neuchâtel ou de trouver une autre solution afin de faire cesser ces écoulements d'eau sur la chaussée.

**La Municipalité étudiera toutes solutions permettant d'améliorer la situation.**

- L'état et la vétusté des WC publics de la Place du Château n'est pas représentatif d'un des plus beaux villages de Suisse. Les usagers locaux ou les touristes sont plutôt rebutés par l'état actuel de ces installations.

**Observation 3.6 :** La CoGes prie la Municipalité de trouver une solution décente, en attendant la construction de bâtiments en bordure de place, pour suppléer aux installations actuelles de WC publics de cet endroit très fréquenté.

**Consciente de cette problématique, la Municipalité réfléchira aux mesures à prendre, en tenant compte du fait que ce bâtiment sera un jour démoli.**

## 4. Affaires sociales, alpages, forêts et port

### Dicastère de Mme Nathalie Gigandet

#### Points à relever :

- Lors de la transition en fin de législature entre ancienne et nouvelle titulaires, la transmission des dossiers et les explications fournies par Mme Pascale Fischer ont été complètes. L'ancienne titulaire a effectué des visites des différents sites avec sa remplaçante.
- La mise à jour des emplacements pour les bateaux au port n'a suscité que des réactions positives des locataires de places.
- Les demandeurs sur listes d'attente dans le domaine de l'accueil de jour ont pu être satisfaits grâce à la création de nouvelles places d'accueil.
- La fabrication du fromage à la Grandsonnaz-Dessous est complètement opérationnelle et une très bonne qualité est atteinte.
- L'évaluation des travaux à entreprendre sur la toiture du bâtiment de la Grandsonnaz-Dessous est en cours et pourrait amener à une dépense plus faible qu'annoncée.
- L'entraide ponctuelle entre garde-ports est liée aux saisons (conduite du bateau-faucardeur, mises à l'eau et hors eau des bateaux).
- Il n'y a plus de bateaux-ventouses au port, grâce aux nouvelles règles établies.
- Les frais de l'accueil de jour sont pris en charge pour plus de la moitié par les parents.
- Lors de l'ouverture de nouvelles places en garderie, l'aide au démarrage est de CHF 5'000.- par place d'accueil préscolaire et de CHF 3'000.- par place d'accueil parascolaire.
- La ludothèque occupe de nouveaux locaux à la rue Basse et l'association contribue aux frais de loyer par un montant de CHF 100.- par mois. La commune assume le solde et suit l'évolution financière de l'association.
- Un tableau comparatif des tarifs pratiqués dans plusieurs ports autour du lac de Neuchâtel a été remis à la CoGes. La comparaison des tarifs est difficile au vu des systèmes très différents appliqués ailleurs.
- Un résumé chronologique et financier des travaux effectués à la Grandsonnaz-Dessous nous a été fourni et a permis de comprendre les nombreux rebondissements liés à ce projet.

#### Vœu :

**Vœu 4.1** Comme nous avons appris que la tendance future est à un rapprochement de la population avec la forêt, la CoGes souhaite que la Municipalité propose au groupement forestier d'aménager avec le concours des forestiers et des employés communaux un parcours genre « Vita » en forêt, ceci en relation avec le concept « Commune en santé » pour lequel un label est attendu en 2017.

**La Municipalité prend note de ce vœu. Des journées du bois suisse sont prévues les 15 et 16 septembre 2017 en collaboration avec le Groupement forestier 7.**

## Remarques :

- Des travaux électriques non-exécutés à la Grandsonnaz-Dessous ont été payés. Le fournisseur de prestations en a heureusement fait la remarque et les travaux ont ensuite été exécutés !

**Remarque 4.2** La CoGes demande instamment que tout dicastère et service concerné apporte un soin particulier au contrôle de la corrélation entre travaux effectués et factures, en mettant en place ou en appliquant un système de contrôle impliquant toutes les personnes concernées.

Ce point concerne la gestion 2015, la responsable du dicastère n'était pas en fonction à ce moment-là mais il est évident que la Municipalité actuelle est attentive à ces points. Dans ce sens, sa pratique tend à éviter que de telles situations se reproduisent, notamment par le biais du système de contrôle interne (SCI).

- Les remorques situées sur le parking au Nord de la piste de BMX sont gênantes pour les gens désirant se parquer à cet endroit notamment dès le retour de la belle saison.

**Remarque 4.3** La CoGes demande à la Municipalité d'améliorer ce parcage de remorques qu'on retrouve à différents endroits sur le territoire communal (restreindre périodes autorisées, autres emplacements moins proches du lac par ex.).

La Municipalité rappelle que la saison de navigation est ouverte du 15 mai au 15 octobre. L'hivernage est organisé par le garde-port qui délimite les emplacements en fonction de la taille des bateaux et de leur nombre. Généralement, entre 50 et 60 bateaux sont hivernés entre le BMX, les terrains de football et la STEP. Une surface de 1'450 m<sup>2</sup> est nécessaire en hiver et de 860 m<sup>2</sup> en été pour l'entreposage des remorques.

Les remorques utilisées pour transporter les bateaux ne sont pas prévues pour de longs trajets et pour rouler sur des routes cantonales, elles ne sont pas immatriculées. De nombreux bateaux arrivent d'un chantier naval à Grandson par le lac et sont sortis durant l'hiver, raison pour laquelle leurs propriétaires n'ont pas de remorques pour les déplacer sur de longues distances. Souvent ce sont des bers montés sur roulette qui permettent ce déplacement.

L'agrandissement du parc à remorques fait l'objet d'un recours de la Confédération, ce projet est donc en attente. Une fois réalisé, il permettra d'hiverner les bateaux stationnés le long de la piste de BMX. Pour mémoire, ce projet a fait l'objet d'un préavis, n° 545/14, adopté par le Conseil communal dans sa séance du 13 mars 2014.

## 5. Urbanisme et domaines

### Dicastère de M. Antonio Vialatte

accompagné de M. Carlos Castro, technicien communal

#### Points à relever :

- Le Système d'Information du Territoire ([http://www.geo.vd.ch/theme/localisation\\_thm](http://www.geo.vd.ch/theme/localisation_thm)) mis en place est vraiment idéal et l'accès aux renseignements cadastraux est pratique. L'intérêt des communes autour d'Yverdon est marqué.
- Les postes (act. 135% ETP) de technicien communal et de chargée administrative sont beaucoup sollicités et répondent à une demande qui n'est plus à prouver.
- La coordination entre le conseiller municipal et le technicien communal est assurée, à raison d'une séance par semaine et de divers contacts téléphoniques.
- Les jardins communaux sont visités et contrôlés deux fois par année, ce qui permet un bon suivi des attributions et de l'état des parcelles et constructions.
- Le nombre de dossiers à traiter dans le domaine de la police des constructions a fortement augmenté. Une aide efficace pour définir le type d'autorisation nécessaire en tant que propriétaire est disponible sous forme informatique ou papier.
- Le cadre légal actuel suite aux changements imposés par la LAT pose de grosses difficultés aux propriétaires. La législation cantonale est encore floue (beaucoup de règlements et directives certaines fois en suspens, en attendant la nouvelle adaptation du plan directeur cantonal).
- Concernant le PPA de la Deude, un différend opposait le Service de l'Agriculture qui soutenait le projet et le Service du Développement Territorial qui était contre l'extension prévue. Le propriétaire a trouvé des partenaires pour mieux justifier l'agrandissement de son exploitation
- Le PDCom de 2012 donne les tendances générales et les mesures à coordonner sur le territoire. Le PGA règle le mode d'utilisation du sol et délimite les zones à bâtir, les zones agricoles et les zones à protéger. Le Projet AggloY définit les enjeux à l'échelle des 8 communes de l'agglomération et contextualise les directives imposées par le cadre cantonal et fédéral de l'aménagement du territoire. La fixation d'un nombre d'habitants prévu en 2030 pourrait aboutir à un blocage de certains plans de quartier. Le quota de croissance démographique est fixé pour 15 ans.
- Le RIBT (Réseau Intercommunal des Bureaux Techniques) est régi par des conventions-types entre municipalités. Une contribution-socle de CHF 2.- par habitant est demandée aux communes partenaires et les heures effectuées sont facturées à la commune demandeuse.

#### Remarque :

- **Remarque 5.1** : La coordination et la synergie entre les différents projets d'urbanisation (PQ et PPA) et de mobilité douce et de transports publics sont à renforcer et à poursuivre.

**La Municipalité prend note de cette remarque et y sera attentive.**

## 6. Bâtiments et gérances

### Dicastère de Mme Evelyne Perrinjaquet

accompagnée de M. Olivier Guilloud, chef du Service des Bâtiments

#### Points à relever :

- La transition entre l'ancien titulaire du dicastère et sa remplaçante s'est passée en deux temps : dossiers et explications ont été transmis, et une visite des bâtiments a été effectuée. Ceci a permis à Mme Perrinjaquet de voir aussi les appartements et de faire connaissance avec les concierges et locataires. En second lieu, les dossiers en cours et les problèmes liés aux bâtiments ont été examinés avec le chef de service.
- M. Guilloud, chef de service, a réussi sa formation en Management Leadership.
- Des rencontres régulières entre la titulaire du dicastère bâtiments, le titulaire du dicastère écoles, le directeur des écoles, la doyenne du primaire et le chef de service ont lieu pour régler les problèmes.
- Le matériel de gymnastique abimé par des sociétés locales est réparé ou remplacé, et facturé aux responsables identifiés.
- La charge de travail liée au déménagement entre collèges secondaires et primaires a été sous- estimée par le bureau d'architectes et les responsables. Les heures consacrées à cette tâche par le personnel communal ont été prises en charge par l'ASIGE.
- Le service de conciergerie du nouveau collège de Borné-Nau A est assuré par la commune et payé par l'arrondissement scolaire.
- Des cahiers des charges ont été établis récemment pour les nouveaux concierges des bâtiments locatifs. Les anciens sont en cours d'adaptation.
- Un tri des déchets semblable à celui instauré aux collèges Jura sera mis en place sur le site de Borné-Nau au moyen de nouvelles poubelles à 3 compartiments.
- Le prix de location pour le restaurant des Quais a été adapté à la hausse. Le locataire propose des mesures pour une meilleure utilisation de la Salle des Quais pendant les dimanches.

#### Remarques :

**Remarque 6.1 :** Le panneau d'information placé à l'entrée du site de Borné-Nau est mal dirigé ; son orientation ne correspond pas à celle des bâtiments et son interprétation est difficile. La CoGes souhaite que la situation actuelle soit améliorée en posant un panneau compréhensible par tous.

**La Municipalité n'a pas été consultée quant à l'emplacement de ce panneau, il a été installé par l'ASIGE, propriétaire du bâtiment. La remarque de la COGES lui sera transmise.**

**Remarque 6.2 :** Suite à la visite du chantier du collège Jura A, la CoGes recommande d'être attentif au stockage des matériaux de construction aux abords du collège, ceci afin de prévenir tout risque d'accident.

**Toutes les mesures garantissant la sécurité du chantier de rénovation de ce collège ont été prises, conformément aux normes en vigueur.**

- L'entretien des terrains extérieurs jouxtant les collèges en particulier est difficile à gérer par les concierges par manque de moyens techniques, voire de moyens de transport.

**Remarque 6.3** La CoGes demande que la situation soit améliorée en attribuant tout entretien de terrains communaux au service des travaux, lui correctement équipé.

**Cette collaboration existe d'ores et déjà entre les services.**

#### **Observations :**

- Les places non-couvertes du parking Jean-Lecomte se louent mal à cause d'un tarif équivalent aux places couvertes.

**Observation 6.4 :** La CoGes souhaite que le prix des places en surface du parking Jean Lecomte soit revu à la baisse pour éviter que ces places non-louées ne rapportent rien, alors que louées à un prix raisonnable elles amèneraient quelques rentrées d'argent et déchargeraient les places « macarons » situées aux abords du parking.

**Ce point a été traité en Municipalité et la décision de maintenir le même tarif a été prise en séance du 30 janvier 2017. Le tarif a été calculé de manière uniforme pour toutes les places par rapport au prix global de la construction afin de garantir l'équilibre financier du parking.**

- Les travaux à l'ancien collège de la rue du Jura ont mal débuté. Le désamiantage et le démontage ont empêché la progression d'autres travaux. La structure du bâtiment (charpente entre étages) n'a pas été prise en compte du point de vue de la protection incendie par le bureau d'architectes, et le surcoût annoncé est important. Le type de plafond a dû être adapté pour répondre aux normes incendie.

**Observation 6.5 :** La CoGes regrette d'être mise devant le fait accompli et souhaite que la Municipalité contrôle au mieux les prestations fournies et établisse une liste d'actions afin d'éviter que cette situation ne se reproduise. Les objectifs de rénovation doivent être mieux fixés et l'envergure des travaux mieux définie. La CoGes souhaite que la Municipalité s'entoure dès le début du projet de toutes les compétences requises (internes, utilisateurs, ECA et spécialistes), et anticipe au mieux les besoins.

**La Municipalité regrette que la commission se sente mise devant le fait accompli, cela n'a jamais été souhaité ainsi. Le préavis accepté par le Conseil communal en 2015 ne comprenait pas les points mentionnés. Ceux-ci ne pouvaient pas être mis à jour avant le début des travaux et toute rénovation dans un bâtiment historique comporte le risque d'être confronté à ce type d'imprévu. Dans la mesure du possible, la Municipalité s'efforcera d'anticiper ce genre de problème.**

## **7. Administration générale et finances**

**M. François Payot**

**accompagné de M. Eric Beauverd, secrétaire municipal**

### **Points à relever :**

- La directive interne concernant les montants qu'il est possible d'engager par un chef de service, un conseiller municipal ou la Municipalité est en vigueur depuis avril 2016.
- Après analyse, les tâches administratives, très dispersées auparavant, ont été mieux réparties entre les collaboratrices de l'administration communale.
- Les conseillers municipaux ont tous été équipés de PC portables avec les mêmes programmes, ce qui facilite l'organisation et la gestion des séances de Municipalité.
- Une réunion mensuelle entre le Syndic et les chefs de service contribue à fluidifier la communication entre services.
- Les incertitudes et les arriérés comptables ont été en partie rattrapés en 2016, grâce à l'engagement du personnel de la bourse communale et à une claire répartition des tâches.
- M. Beauverd, secrétaire municipal a reçu la plupart des informations concernant les affaires municipales au début 2016 par Mme Dupont, seule ancienne employée.
- Une analyse de la problématique du système informatique, ainsi que celle liée aux ressources humaines a été menée en cours d'année.
- Les cahiers des charges du personnel existent pour presque tous les postes. Toutefois, la volonté est de les faire évoluer en descriptifs de poste.
- Les suppléances au sein des services sont mentionnées dans le cahier des charges de l'employé directement concerné.
- Les photocopies gratuites effectuées par les sociétés locales sont dorénavant limitées en nombre et en temps consacré à cette tâche par le personnel administratif.
- Si l'année 2015 a été celle des turbulences et 2016 celle de la réorganisation, l'année 2017 devrait être celle de la stabilisation. Pour l'heure, l'archivage des « papiers » a été laissé momentanément de côté.
- M. Mast, le nouvel ASP dépend administrativement du greffe, mais de M. Di Franco pour ses tâches.
- Le programme Xpert meeting, désormais mieux utilisé par le greffe et tous les conseillers municipaux, permet une mise à jour, un suivi des échéances et une transmission de données idéaux au sein de l'administration et du collège municipal.
- Mme Voirol Reymond dépend directement du dicastère de M. Willer et effectue des tâches liées à la promotion culturelle, la mise en valeur du patrimoine bâti et autres activités promotionnelles; elle accompagne des projets communaux et appuie les activités culturelles.
- La mise en évidence de 40 processus-clés liés à l'administration de la commune a été réalisée avec la maison Etheos. Ces processus permettront de mesurer et de limiter les risques liés à l'activité du collège municipal et de l'administration.

### **Vœu :**

- Les nouveaux conseillers communaux ont eu droit, en 2016, à une séance d'information concernant leur activité future.

**Vœu 7.1 :** La CoGes souhaite que la Municipalité et le bureau du conseil produisent un canevas et une instruction à disposition des conseillers communaux, pour les rapports afférents aux préavis de la Municipalité.

La Municipalité prend note de ce vœu. Comme annoncé lors du dernier Conseil par le syndic, un guide à l'intention des membres élus sera élaboré si possible cet été encore. Le secrétariat municipal approchera le bureau du Conseil pour la mise en place d'un canevas et d'une procédure de travail.

**Remarque :**

- Les employés avec des compétences transverses sont souvent sollicités par d'autres personnes que par leur supérieur direct, ce qui pourrait entraîner des conflits ou des incompréhensions.

**Remarque 7.2 :** La CoGes demande que la Municipalité établisse des règles concernant « l'emprunt » d'un employé par le responsable d'un autre dicastère, ainsi qu'éventuellement un formulaire de demande de travail. L'organigramme devra être mis à jour.

La Municipalité a déjà entrepris cette réflexion. Un nouvel organigramme sera prochainement élaboré. La pertinence d'un formulaire de demande de travail sera évaluée.

**Observation :**

- Le nouvel ASP engagé n'a pas un cahier des charges bien défini. Le document semble être complété au fur et à mesure des besoins avérés et des compétences de ce nouveau collaborateur. La CoGes constate qu'à plusieurs reprises, des conseillers municipaux imaginent pouvoir recourir à l'ASP pour des tâches très diverses !

**Observation 7.3 :** Ces constats incitent la CoGes à prier la Municipalité d'établir le cahier des charges de l'ASP dans un délai raisonnable afin de clarifier ses activités.

En attendant la mise en place des nouveaux descriptifs de poste, la Municipalité s'engage à finaliser le cahier des charges du nouvel ASP.

## 8. Visite des domaines

La commission de gestion a souhaité visiter les installations et bâtiments suivants :

- Station d'épuration des eaux usées
- Station de pompage d'eaux usées de Corcelettes
- Chantier du collège primaire « Jura A »
- Réservoir d'eau potable des Râpes
- Captage des eaux de source de Novalles

Le Syndic et tous les conseillers municipaux nous ont accompagnés, et les informations et commentaires des municipaux concernés, ainsi que de M. Michel Cavaliere pour les eaux usées, et de M. Marc Duvoisin pour l'eau potable, nous ont appris beaucoup de détail sur le fonctionnement des installations dont ils ont la responsabilité. Nos accompagnants « techniques » connaissent à fond leurs installations, et leurs compétences et expériences sont garantes du bon fonctionnement de celles-ci. Mme Perrinjaquet a mené la visite des travaux au collège « Jura A » d'une manière instructive et a fourni aux membres de la CoGes des explications relatives aux choix qui ont dû être faits au fur et à mesure de la progression des travaux.

## Conclusion

La commission de gestion tient à remercier toutes les personnes auditionnées, soit Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, et leurs chefs de service ou collaborateurs, soit Messieurs Jomini, Castro, Guilloud et Beauverd. Toutes et tous ont apporté des compléments d'information bienvenus et des réponses détaillées à nos questions. Leur motivation et leur enthousiasme sont unanimement salués par la commission.

Le personnel administratif et le secrétaire municipal ont fourni des efforts particuliers en cette année de réorganisation, et les mesures mises en place ont porté leurs fruits. Le personnel technique communal est motivé et a assuré une année 2016 sans problème majeur ; la collaboration entre dicastères est plus efficace qu'auparavant, et cette progression mérite d'être soutenue par les mesures mises en place ou proposées.

Les membres de la commission de gestion ont beaucoup apprécié les différentes séances d'auditions et de visite où les échanges ont été nourris et certains doutes levés.

La qualité des prestations communales s'est beaucoup améliorée en 2 ans, au bénéfice de tous les habitants. A tous ceux qui y ont contribué, nous disons Merci !

Grandson, le 31 mai 2017



René-Pierre Deriaz, président



Didier Brocard



Brenda Tuosto



Jonathan Payot



Delani Décoppet



Pierre-André Délitroz



Hervé Cornaz



Olivier Reymond, suppléant



Christophe Corboz, suppléant

**Les réponses apportées par la Municipalité ont été approuvées dans sa séance du lundi 12 juin 2017.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
Le Syndic Le Secrétaire



François Payot



Eric Beauverd



**Rapport de la commission du Conseil communal de Grandson  
chargée de l'examen du préavis municipal no. 588/17**

**concernant**

**une demande de crédit d'investissement de CHF 2'480'800.- TTC relative à la  
construction de la route de desserte de la ZUP de Borné-Nau.**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le lundi 29 mai 2017. Elle était composée de Mesdames et Messieurs Evelyne Perrin, Christophe Corboz suppléant de Natacha Zari-Stucki, Serge Perrier, Michel Cavalière et de la soussignée, désignée rapportrice. La délégation municipale était composée de MM. les Municipaux Antonio Vialatte et Dominique Willer.

La commission remercie les délégués municipaux pour la qualité des informations fournies et des réponses apportées aux questions posées.

L'objet de ce préavis porte sur le financement des travaux destinés à la réalisation de la route qui desservira la zone d'utilité publique du secteur de Borné-Nau, voué à se développer dans un court et moyen terme. En effet, le nouveau site scolaire planifié sur plusieurs étapes comprend différents équipements (salles de classe, voirie, salle de sport, piscine) d'importance intercommunale qui demandent une accessibilité tout modes confondus.

Ce préavis s'inscrit dans la suite logique du Plan directeur communal entré en force en 2012 et du Plan partiel d'affectation « Au Borné-Nau » approuvé en 2014 par les Services cantonaux identifiant les 3.5 ha du secteur Borné-Nau comme une zone d'utilité publique.

Le préavis municipal décrit les différentes études qui ont menés à la décision ci-présente, les données techniques sur la fonction de cette nouvelle chaussée, ainsi que le financement général des travaux projetés.

La réalisation de cette infrastructure, d'une vitesse de projet de 50km/h, permettra d'une part l'accès aux équipements scolaires, en évitant de transiter par le Chemin de Borné-Nau et d'autre part, d'acheminer avec davantage d'aisances, les matériaux de construction pendant les travaux du secteur concerné. Les premiers travaux de la route sont prévus pour l'automne 2017. Dès lors que la route de desserte sera construite, la chaussée actuellement située au nord de la caserne de pompiers sera supprimée.

Le projet routier se décline en trois étapes pouvant être réalisées avec des échéances différenciées selon l'état d'avancement des projets prévus sur le secteur et les besoins identifiés par le Service des Travaux :

- Route d'accès principal d'une longueur de 330m longeant la route de Fiez et l'autoroute, avec comme caractéristiques le double sens de circulation.
  - Les usagers des modes doux transiteront à l'intérieur du secteur Borné-Nau et non sur la chaussée, aucun trottoir n'est prévu à cet effet. Les membres de la



- commission rendent attentifs la Municipalité sur le fait que des cheminements de mobilité douce devront être coordonnés au PPA du secteur concerné afin d'assurer la continuité des itinéraires piétons et cycles.
- De nouvelles places de stationnement, dont l'offre est coordonnée avec la qualité de desserte par les TP, seront insérées le long de ce tronçon côté route de Fiez, avec un concept d'éclairage public dynamique. Elles seront utilisées pour les utilisateurs du complexe scolaire.
  - Le tronçon principal fera l'objet d'une convention signée avec les propriétaires situé sur le secteur Borné-Nau – Bellevue afin de définir une clé de répartition.
  - route de quartier d'une longueur de 120m traversant le secteur du PPA Borné Nau pour l'accès au futur quartier d'habitation, avec comme caractéristiques un arrêt de bus hors chaussée pour les transports publics régionaux, et urbains à terme. Le sens de circulation des bus s'effectuera du Sud au Nord (sens des aiguilles d'une montre), conformément à l'actuel fonctionnement.
  - route dite de la « voirie » d'une longueur de 80m destiné à l'usage des véhicules des employés communaux et des transports publics, avec comme caractéristiques un sens unique.
    - Une nouvelle convention a été signée dans ce sens.
    - La servitude de passage délivrée à la société Claude Piguet SA située sur la parcelle 1241 sera de ce fait abrogée.

Le projet s'intègre parfaitement dans la continuité du développement défini dans le PPA Au Borné-Nau, conduit par le dicastère Urbanisme. A terme, ce tracé sera prolongé tout au long de l'autoroute jusqu'au Chemin des Pâquiers afin d'assurer la desserte du futur quartier de Borné-Nau.

Afin de garantir le bon fonctionnement du réseau routier et la sécurité des usagers des modes doux, une attention particulière devra être portée à la signalisation et au marquage, afin de rendre visible et lisible la différence de niveau hiérarchique entre la route de desserte dont la fonction est supérieure et le chemin de Borné-Nau qui restera une route modérée à 30 km/h, reconduit depuis le dit carrefour.

L'engagement global des coûts de réalisation de la route est pris en charge par les finances communales. Les montants issus de la participation de tiers, en cours de négociation, seront déduits du coût total tel que décrit dans le préavis. Les implications financières des travaux – dont les coûts sont énumérés dans le préavis – devront faire l'objet d'une analyse plus détaillée par la Commission des finances.

La commission est convaincue de la nécessité d'entreprendre, dans les meilleurs délais, les travaux décrits dans le préavis ; cela se justifie d'autant plus qu'ils s'inscrivent dans le projet « AggloY », lui-même soutenu par la Confédération et le canton.

Fondée sur ce qui précède, la commission, à l'unanimité, accepte le projet tel que décrit dans le préavis à l'examen et demande en conséquence au Conseil communal de prendre la décision suivante :



LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

décide :

Article premier : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de réalisation tels que décrits dans le préavis municipal No 588/17.

Article 2 : Un crédit global de CHF 2'480'800.-- TTC lui est accordé à cet effet. Il est réparti selon les articles 3, 4 et 5.

Article 3 : Un emprunt lui est financé aux meilleures conditions du marché et auprès de l'établissement de ce choix. La subvention de l'Etablissement cantonal d'Assurance (ECA) ainsi que la participation des futurs propriétaires des parcelles du PPA Borné-Nau – Bellevue perçue sur les investissements, seront portés en déduction de cette dépense.

Article 4 : L'utilisation de la réserve au bilan no 9280.03 lui est accordée pour l'amortissement des charges réelles liées à la conduite d'eau.

Article 5 : l'amortissement de cet investissement sur les comptes des routes no 430.331 et de l'éclairage public no 431.331, la première fois au budget 2019, lui est accordé. La subvention de l'Etablissement cantonal d'Assurance (ECA) ainsi que la participation des futurs propriétaires des parcelles du PPA Borné-Nau – Bellevue perçue sur les investissements, seront portés en déduction de cette dépense.

La dépense nette sera amortie sur une durée de 30 ans.

Christophe Corboz

Evelyne Perrin

Michel Cavalière

Serge Perrier

Brenda Tuosto, rapportrice

Grandson, le 8 juin 2017

**Rapport de la commission des finances au conseil communal de Grandson sur le préavis municipal n° 588/17 relatif à la route de desserte ZUP (zone d'utilité publique) de Borné-Nau**

La commission des finances, composée des commissaires soussigné-e-s, à l'exception d'Aline D'Onia qui n'a pas pu être remplacée, s'est réunie à l'Hôtel de Ville de Grandson le jeudi 1er juin à 23h pour discuter du financement du préavis en titre avec Monsieur François Payot, Syndic.

La commission a discuté des raisons et du montant de cet emprunt. Elle s'est interrogée sur le montant du coût de la construction qui reste estimatif. En effet, elle demande s'il n'est pas possible de trouver une solution pour diminuer le coût. Plus particulièrement au niveau du génie civil qui représente 61% (CHF 1'530'000.00) de l'emprunt et qui est estimé à +/- 20%, ce qui pourrait augmenter de CHF 306'000.00 le total de l'emprunt demandé qui se monterait dans ce cas à CHF 2'786'800.00 (+ 12 %).

Le compte 9280.03 fond de réserve eau présente une réserve de CHF 662'272.79 au bilan du 31.12.2016. Le prélèvement de CHF 324'000.00 sur cette réserve est justifié.

Les emprunts de la commune au 31.12.2016 se montent à CHF 24'664'450.00. Le conseil a voté un plafond d'endettement à 40 millions pour la législature actuelle. La route de desserte ZUP de Borné-Nau a été prise en compte dans ce plafond d'endettement.

En conclusion, la commission remercie Monsieur François Payot, Syndic, pour ses explications et réponses précises et vous recommande à une timide majorité de 3 voix favorables, contre 1 opposition et 2 abstentions, d'accepter l'exécution des travaux décrits dans le préavis et d'autoriser la municipalité à contracter un emprunt maximal de CHF 2'480'000.00 auprès de l'établissement de son choix.

Hervé Cornaz



Diolinda Hajda, suppléante



Melissa Margot, rapporteuse



Olivier Reymond, suppléant



Raphaël Party



Bruno Vialatte



